

Quand l'amour frappe

Coup de foudre, Coup bas, Coup de poing

Auteure : *Diane (Shamane) Tremblay*

Biographie tirée de mon livre copyright

Biographie et témoignages

Ce que vous lirez dans ce livre est une histoire vraie. C'est mon histoire.

J'ai voulu la partager avec vous de toutes les classes de la société, où que vous soyez parce qu'on ne dénoncera jamais assez la violence conjugale faite aux femmes ainsi que la violence familiale. Je dénonce la violence psychologique, physique, verbale, sexuelle et économique que j'ai subie pendant tout près de quatre ans. Ce fut une descente en enfer. J'ai débuté ces écrits de ma chambre au centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en 2006 heureusement qu'il y a ces endroits pour nous accueillir et prendre soin de nous à tous les points de vue, car souvent nous n'avons nul part où aller, nos dernières demeures sont la rue, l'hôpital ou le cimetière. Par la suite je poursuivrai l'écriture de mon livre à partir de la demeure de mes parents après avoir été isolée de ceux-ci par mon ex-conjoint me menaçant de les faire mourir à petits feux et de les anéantir si je prenais contact avec eux, je ne les ai pas vus pendant trois ans dans le but de les protéger.

C'est à bras ouverts que ceux-ci m'ont accueillie le 26 mars 2007. Ayant été victime d'une dernière agression, je me suis réfugiée dans leur demeure.

Je n'en pouvais plus, j'avais un besoin viscéral de revoir mes parents, mes enfants et mes amis(es).

Qui suis-je, une femme, une artiste, une mère, je suis née dans la région de l'Outaouais à Hull plus précisément. Issue d'une famille de classe moyenne. Une mère et un père merveilleux, rempli d'amour, avenant, m'ayant inculqué de bonnes valeurs. Je suis auteure-interprète, productrice de spectacles, écrivain. J'ai donné naissance à un premier garçon le 7 février 1986 Olivier et un second fils le 1er décembre 1987 Sacha.

Sacha atteint de fibrose kystique nous avons déjà notre part de souffrances et de malheurs. Loin de nous l'idée qu'un jour un homme qui disait m'aimer et aimer mes enfants serait entré dans nos vies dans le but de nous agresser, menacer de nous tuer, nous anéantir et ce jusqu'à ce que ``je me suicide`` paroles prononcées mot pour mot de la bouche de mon agresseur. Heureusement, l'attachement que nous nous portions mutuellement ont fait de nous des héritiers de l'amour et du respect de notre famille

et ça, il n'a pas pu nous le prendre.

Ma vie est passée au feu, il ne reste que des ruines et c'est peut dire, quand Michel H. est entré dans ma vie je pensais bien que j'avais trouvé l'homme de mes rêves : doux, gentil, poli, charmeur, une personnalité attachante, bon vendeur, rempli de projets, de promesses, un bel avenir, l'amour avec un grand A l'homme que j'attendais. Malheureusement, ce fut tout le contraire, un individu au comportement sans coeur, sans colonne, sans scrupule, irresponsable, malhonnête, menteur, manipulateur, contrôlant, violent, cruel, égoïste, alcoolique, joueur, abusif dans tous les sens du mot un déséquilibré, un raté, un pervers, un tordu.

Le mot démuni a pris tout son sens, tant au niveau psychologique, physique, économique, familial et social. J'étais complètement isolée du reste du monde et surtout de ma famille immédiate. Je lui appartenais, j'étais son esclave, sa chose, son souffre-douleur, son guichet automatique, son punching bag, son objet sexuelle (victime d'agressions).

Michel Hamelin a été reconnu coupable le 5 avril 2007 de menaces de mort sur ma personne et celle de mon fils aîné, voie de fait sur ma personne, trois chefs d'accusations, deux ans de probation sans pouvoir consommer aucun alcool pour six mois soit d'avril à octobre 2007, une probation de 2 ans et un dossier criminel. Malheureusement en juin 2011 il a récidivé et a battu une femme pendant 4 heures il devra purger une peine d'emprisonnement de 18 mois, il devra dévoiler son passé violent à ses prochaines conjointes, interdiction de porter ou de posséder des armes jusqu'en 2022 et fournir un échantillon de son ADN. Il a fait une demande de libération conditionnelle après avoir purgé trois mois de sa peine. Il présentera sa demande le 31 mars prochain. Nul besoin de vous dire qu'à ce stade de détention ce serait très dangereux de le remettre en liberté est inacceptable pour nos propres vies et celles des autres à venir.